

PAR COURRIEL

Le 24 octobre 2019

Objet : Demande d'accès à l'information | Réponse
N./d. A1920-032

Nous avons procédé au traitement de votre demande d'accès à l'information visant l'obtention des renseignements suivants :

- Par établissement : Le nombre de professionnels de santé recrutés, par catégorie d'emploi, depuis l'annonce du 200 M\$ dans le dernier budget du gouvernement qui visait le renforcement des effectifs et des conditions de travail et du personnel soignant;
- Par établissement : La liste des postes à combler en protection de la jeunesse;
- Par établissement : Le nombre de professionnels de la santé qui ont quitté le réseau de la santé et des services sociaux depuis le 1^{er} janvier 2019 jusqu'à aujourd'hui, par mois et par profession;
- Par établissement et par période, du 18 octobre 2018 à aujourd'hui : La liste d'attente (jours) pour une consultation en médecine spécialisée, par spécialité.

Vous trouverez ci-joint les documents que détient le CISSS de Laval et qui sont susceptibles de répondre au premier, troisième et quatrième point de votre demande.

En ce qui a trait au deuxième point, nous vous indiquons qu'en date du 30 août 2019, le CISSS de Laval avait 8 (huit) postes non pourvus en protection de la jeunesse, dont 4 (quatre) à la direction de la protection de la jeunesse et 4 (quatre) à la direction du programme jeunesse.

En espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'accepter nos sincères salutations.

Original signé

Isabelle Routhier, avocate

Responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics*

p.j. (7)